ZONAGE

Zones urbaines

UH1c	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité de toutes les fonctions urbaines, particulièrement le commerce
UH1t	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines denses, favorisant la mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'animation des secteurs de front de neige, particulièrement le commerce
UH2	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité
UH3	Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de faible densité
UH3p	Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec le caractère agricole et naturel dominant ou les sensibilités paysagères et/ou environnementales des lieux
UE	Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
UT	Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement
UT (oap8)	Secteur à vocation touristique, principalement à usage d'hébergement et soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
UX	Zone à vocation d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

AUH (oap2,3,5,6)	Secteurs d'urbanisation future à vocation d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
AUT	Secteurs d'urbanisation future à vocation d'hébergement touristique
2AU	Secteurs à vocation de confortement et de la diversification de l'offre en logement

Zone agricole

A	Zone Agricole
Aa	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Zone naturelle

N	Zone naturelle
NIs	Secteur à vocation de gestion et de développement des activités sportives et de loisirs de plein air
N1	Secteur spécifique pour l'implantation de remontée mécanique de type téléski

LEGENDE

- Périmètre soumis au permis de démolir, en application de l'article L430-1 du CU
- Périmètre faisant l'objet d'une Zone d'Aménagement Concerté
- Au titre de l'article L424-1 du CU : Périmètre d'études
- Zone soumise à un risque de sismicité moyenne (zone 4) (Arrêté n°2015014-0005 du 14 janvier 2015)
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb (Arrêté n°2011192-0030 du 11 juillet 2011)
- Périmètres situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique s'appliquent selon l'arrêté préfectoral du 01/12/1998
- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le Droit de Préemption Urbain Renforcé (D.P.U.R) défini par les articles L211-1 du CU
- À titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU)
- Limites des zones et secteurs

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Eglise
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 01 - Fax : 04 50 93 80 92

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan des périmètres
PARTIE NORD

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020, approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°4 du PLU de Megève,

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

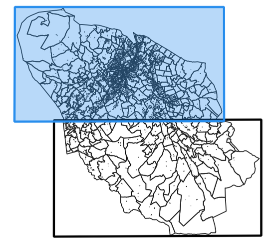

Plan : n° 4-1-a | ***Échelle :*** 1:5000 | 30/06/2020

PROCEDURES				
Elaboration	Modification	Révision	Déclaration de projet	Execution des jugements du 14 février 2019
21 mars 2017	N°1 - 12 décembre 2017		N°1 - 25 juin 2018	14 mai 2019
	N°2 - 4 septembre 2018		N°2 - 9 octobre 2018	
			N°3 - 23 juillet 2019	
			N°4 - 30 juin 2020	